

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 2 JUIN 2025

Le deux juin de l'an deux mille vingt-cinq à neuf heures trente, les Membres de l'**Association Groupement de Prévoyance Maladie Accident** se sont réunis en Assemblée Générale ordinaire, dans les Salons de la Maison des Polytechniciens, 12, rue de Poitiers 75007 Paris.

Une convocation individuelle a été adressée à chacun des adhérents conformément aux dispositions de l'article R 141-5 alinéas 2 et 3 du Code des Assurances.

La feuille de présence a été émargée à leur entrée en séance par tous les adhérents présents ainsi que par les mandataires des adhérents absents.

L'assemblée générale procède à la constitution de son bureau. Monsieur Jean-Marc DARRAS préside l'Assemblée. Madame Monique ROLLAND et Madame Laura LAUGLIN acceptent les fonctions de Scrutateurs. Monsieur Thierry GAUDEAUX assure les fonctions de Secrétaire.

La société MAZARS, commissaire aux comptes, est représentée par Monsieur Yann SEMELIN.

Le Président constate, d'après la feuille de présence que l'assemblée réunit 12 042 adhérents présents ou représentés dépassant le quorum requis par la loi, et que dès lors l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président rappelle l'ordre du jour :

A titre ordinaire :

1. Rapport moral, rapport financier et rapport du commissaire aux comptes sur les opérations, le bilan et les comptes de l'exercice 2024 – approbation des comptes relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024 – quitus aux administrateurs ;
2. Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2024 ;
3. Approbation du Rapport Spécial du Commissaire aux Comptes relatif aux opérations visées à l'article L. 612-5 du Code de commerce ;
4. Renouvellement du mandat de Madame Véronique DESTRUEL en qualité d'administrateur ;
5. Renouvellement du mandat de Monsieur Jean-Marc DARRAS en qualité d'administrateur ;
6. Renouvellement du mandat de Madame Monique ROLLAND en qualité d'administrateur ;
7. Nomination de Monsieur Christophe GATHELIER en qualité d'administrateur ;
8. Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes – Cabinet FORVIS MAZARS ;
9. Ratification de la conclusion du contrats HSC Conseil ;
10. Organisme assureur pour le produit Plan de Protection Accident ;

11. Ratification de la signature de contrats et avenants ;
12. Délégation au Conseil d'Administration pour signer des contrats ou des avenants aux contrats existants.
13. Pouvoirs pour formalités.

Après lecture des rapports, personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

A titre ordinaire

Résolution n° 1

Approbation du rapport de gestion et des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du Rapport Moral et Financier et du Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024, approuve les comptes tels qu'ils lui ont été présentés ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

En conséquence, l'Assemblée Générale donne quitus aux administrateurs au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

Cette résolution est adoptée à 12 038 voix pour, 2 voix contre, 329 abstentions

Résolution n° 2

Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2024

L'Assemblée Générale constate que le résultat net de l'exercice fait apparaître une perte de 80 625 euros dont une dépense de (19 323 euros concernant le fonds d'entraide.

Elle décide d'affecter :

- - 19 323 euros au fonds d'entraide qui sera ainsi diminué pour être porté de 46 760 euros à 27 437 euros

Le résultat de l'exercice à affecter s'élève en conséquence à -61 302 euros.

L'Assemblée Générale décide d'affecter l'intégralité de cette perte au compte « report à nouveau », dont le montant sera ainsi porté de 3 242 615 euros à 3 181 313 euros.

Cette résolution est adoptée à 12 037 voix pour, 3 voix contre, 2 abstentions

Résolution n° 3

Approbation du Rapport Spécial du Commissaire aux Comptes

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du Rapport Spécial du Commissaire aux Comptes, en approuve les termes et les conclusions.

Cette résolution est adoptée à 12 038 voix pour, 0 voix contre, 4 abstentions

Résolution n° 4

Renouvellement du mandat de Madame Véronique DESTRUJEL en qualité d'administrateur

L'Assemblée Générale renouvelle le mandat d'administrateur de Madame Véronique DESTRUEL pour une durée de trois ans, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2027.

Cette résolution est adoptée à 11 537 voix pour, 2 voix contre, 503 abstentions

Résolution n° 5

Renouvellement du mandat de Monsieur Jean-Marc DARRAS en qualité d'administrateur

L'Assemblée Générale renouvelle le mandat d'administrateur de Monsieur Jean-Marc DARRAS pour une durée de trois ans, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2027.

Cette résolution est adoptée à 12 038 voix pour, 2 voix contre, 2 abstentions

Résolution n° 6

Renouvellement du mandat de Madame Monique ROLLAND en qualité d'administrateur

L'Assemblée Générale renouvelle le mandat d'administrateur de Madame Monique ROLLAND pour une durée de trois ans, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2027.

Cette résolution est adoptée à 12 039 voix pour, 1 voix contre, 2 abstentions

Résolution n° 7

Nomination de Monsieur Christophe GATHELIER en qualité d'administrateur

L'Assemblée Générale nomme Monsieur Christophe GATHELIER en tant qu'administrateur pour une durée de trois ans, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2027.

Cette résolution est adoptée à 11 538 voix pour, 1 voix contre, 503 abstentions

Résolution n° 8

Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes

L'Assemblée Générale renouvelle le mandat de commissaire aux comptes du cabinet FORVIS MAZARS pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2030.

Cette résolution est adoptée à 11 539 voix pour, 1 voix contre, 502 abstentions

Résolution n° 9

Ratification de la conclusion du contrat HSC Conseil

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du conseil d'administration et des conditions générales du contrat HSC Conseil, ratifie la conclusion de ce contrat par le Président de l'Association GPMA.

Cette résolution est adoptée à 12 040 voix pour, 0 voix contre, 2 abstentions

Résolution n° 10

Organisme assureur pour le produit Plan de Protection Accident

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration, approuve le changement d'organisme assureur pour le produit Plan de Protection Accident qui sera dorénavant Generali IARD en lieu et place de Generali Vie.

Cette résolution est adoptée à 11 538 voix pour, 0 voix contre, 504 abstentions

Résolution n° 11

Ratification de la souscription de contrats et de la signature d'avenants

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration, ratifie la souscription des contrats et la signature des avenants effectuée conformément aux articles 9 et 12 des statuts.

Cette résolution est adoptée à 12 039 voix pour, 0 voix contre, 3 abstentions

Résolution n° 12

Délégation de pouvoir au Conseil d'Administration

L'Assemblée Générale délègue au Conseil d'Administration le pouvoir de signer des contrats ou des avenants aux contrats souscrits par l'Association, visant le cas échéant à les améliorer ou à les adapter aux nouvelles exigences législatives et réglementaires, sans toutefois remettre en cause l'équilibre général des produits proposés ou modifier les dispositions essentielles des contrats telles que définies à l'article R. 141-6 du Code des assurances.

Cette délégation est donnée pour une durée de 18 mois à compter de la présente assemblée.

Cette résolution est adoptée à 11 538 voix pour, 0 voix contre, 504 abstentions

Résolution n° 13

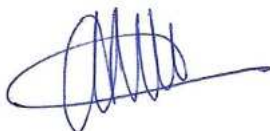
L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de l'original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité, de dépôt ou autres qu'il appartiendra.

Cette résolution est adoptée à 12 039 voix pour, 0 voix contre, 3 abstentions

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à dix heures quarante.

Le Président

Jean-Marc DARRAS



Les Scrutateurs

Monique ROLLAND

Laura LAUGHLIN

Le Secrétaire

Thierry GAUDEAUX

